

Objet de l'enquête : Révision du PLU de Sainte Camelle

Mairie de Sainte Camelle

Permanence du 16/02/21 de 9h00 à 12h00

2^{ème} permanence, assurée par G. Biscan. Le commissaire enquêteur a été accueilli par Mme Balmier, secrétaire de mairie.

L'avis d'enquête était toujours affiché au format règlementaire A2 de couleur jaune sur le panneau d'affichage situé contre le mur d'entrée de la mairie et sur le panneau contigu à l'abribus implanté le long de la RD 625, axe de circulation principal de la commune.

Dans les deux cas, il était parfaitement visible et lisible depuis l'espace extérieur.

Il convient de préciser, ce qui n'avait pas été fait dans le compte rendu précédent, que l'accès à la mairie est adapté aux personnes à mobilité réduite par une rampe inclinée.

Le commissaire enquêteur a été installé dans la salle du conseil municipal, bien adaptée à la réception du public et à la lecture facile des documents. Les mesures de distanciation physique et de contraintes sanitaires (port du masque, utilisation du gel hydro alcoolique) ont été respectées tout au long de la permanence.

Le dossier d'enquête et le registre cotés et paraphés par le commissaire enquêteur étaient à la disposition du public.

A sa demande et en l'absence de la pièce relative aux annexes sanitaires dans le dossier de révision du PLU, une note contenant des informations sur les réseaux d'eau et d'assainissement et permettant d'appréhender la cohérence avec le projet de PLU avait été jointe au dossier d'enquête.

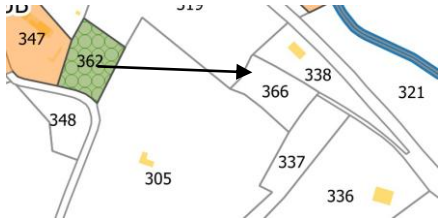
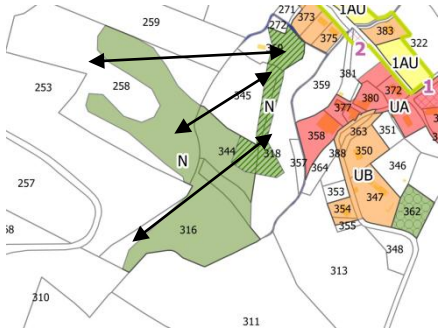
Il n'y avait aucune observation du public sur le registre d'enquête, autre que celles formulées lors de la 1^{ère} permanence du 02/02/2021 et la mairie n'avait aucune lettre ou dossier adressé au commissaire enquêteur.

Observations du public hors permanences : Néant

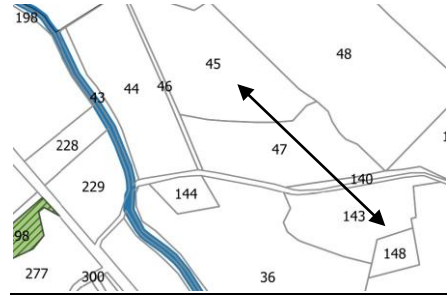
N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Contribution Ecrise ou Orale		Observations
		(R) Registre	(L) ou(D) Lettre ou Dossier	
Date				

Nota : Pour numéroter ces observations, ont été prises les trois lettres significatives de la mairie suivies du numéro d'ordre. EX : STC 1

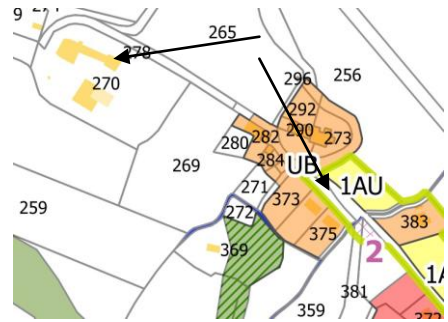
Lors de cette permanence: 1 personne seule s'est présentée au commissaire enquêteur.

N° d'ordre	Nom(s) Prénom(s) Adresse	Nombre	Reçu(es) par CE	Obs. écrite		Obs. orale	Observations
					L ou D		
STC 4 16/02/21	Mr Mas-Mézéran 28 bis rue du Cotentin Paris XV° 11410 Ste Camelle	1	X			X	<p>Mr Mas-Mazeran est issu d'une vieille famille du Lauragais, propriétaire du château de Ste-Camelle et d'une soixantaine d'ha de bois et de terres agricoles exploitées en fermage. Il présente trois types de doléances :</p> <p>1 Un renforcement de la protection des espaces naturels qui lui appartiennent -<u>parcelle 366</u> : N + EBC identique à 362.</p>  <p>- <u>parcelles 316 258 et 344</u> : N sur totalité + éléments de paysage (L151-23 CU), identique à 344p</p> 

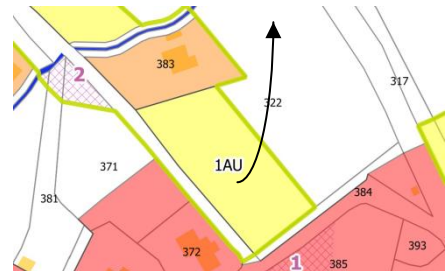
- parcelles 143 – 148 – 45 – 140- 266 - 275



2 Un renforcement de la protection des éléments de paysage au titre du L151-19 CU : Fontaine (370) et tour du château (270)



3 Une translation de la zone 1AU (partie basse) de la parcelle 265 à la parcelle 322 classée en A pour la même superficie.



Remarque(s) du commissaire enquêteur à l'issue de la permanence :

Mr Mas Mézèran dont la famille est implantée sur la commune de Ste Camelle depuis 400 ans environ, est très attaché à la préservation du patrimoine historique et naturel. Globalement il se félicite du contenu du projet de révision soumis à l'enquête, qui marque un progrès par rapport au PLU en vigueur.

Il souhaite cependant une extension des mesures de protection du bâti et des espaces naturels figurant dans le projet. A cet effet, il a identifié pour ce qui concerne des biens dont il est propriétaire, des éléments d'intérêt historique (tour du château par exemple), à caractère architectural (maison délabrée au droit de l'église), à caractère paysager (boisements ou haies de protection contre l'érosion, ripisylve...).

Par ailleurs il conteste le tracé de la zone 1AU et propose que la partie qui se situe du côté de l'emplacement réservé n°1 soit basculée sur la partie située entre la parcelle bâtie 383 et la route départementale, à contenance équivalente.

Par la suite Mr Mas Mézèran m'a fait parvenir un courriel que je porte à votre connaissance et qu'il convient de verser au dossier :

« Monsieur

Je vous remercie pour l'attention que vous avez porté à mes doléances ce matin concernant le projet de révision du PLU de la commune de Sainte-Camelle.

Comme évoqué j'ai préparé un document permettant d'intégrer une doléance supplémentaire que je n'ai pas pu vous exprimer ce matin en l'absence d'accès à Geoportail.

Il s'agit d'intégrer dans la parcelle 171 (ex 154) deux zones supplémentaires en espace boisé classé tel que visible sur la photo aérienne.

Nous n'avons pas eu le temps nécessaire, pour l'évoquer, mais à titre d'information Casimir de Ménard et Jean Plaignard-Flaissières ont été Maire de la commune de Sainte-Camelle. Vous comprenez mieux ainsi l'attachement que je peux avoir à cette terre. »

Veillez recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.

Frédéric Mas-Mézèran

Cf. plan et photo page suivante

A ajouter en espace boisé classé L113-1 du CU



Bien identifié voire mettre en espace boisé classé L113-1 du CU

Fait le 18/02/2021

Gérard BISCAN
Commissaire enquêteur